

COMPTE RENDU

OBJET : Assemblée plénière

Date : 3 juillet 2019

Lieu : Salle de la Gornière

Présents :

■ Eric DESFORGES, Marie-France PASQUINET, Véronique DUNAUD, Yves TROUSSELLE, François BIGOT, François COTTET, Chantal GIRAudeau, Jean-Jacques MAILLARD, Dominique DUPAIN, Dominique SOULARD, Sidney MARCIANO, Julien CHARMES, Frédéric DELACROIX, Virginie DE MAILLARD, Liliane BONNET, Fernando DOMINGO, Marie-Ange BERTHON, Olivier RAGOT.

Diffusions :

■ Aux présents, aux excusés, aux invités

Excusés :

■ Michel DROIN, Hélène JOLY, Mireille COLLIN, Christian COJAN, Ludovic PICAULT, Cyrielle CARCAISO, Eonora CONAN, Louise JACQUET, Richard LAZUROWICZ, Emilie ASSEO, Josette NOURISSON, Paul TAILLEFER, Jérôme PRINCET, Stéphane COOLS, Thierry CHEVALLEREAU, Olivier MARECHAUX, Philippe MIGNIEN, Valérie BLANCHARD, Véronique KLEINER, Pierre MIT, Stéphane MERCIER, Nadège COUDURIER, Robert FRANCHINEAU, Philippe AUBERT, CFDT.

Invités et présents:

■ Jean-Pierre ABELIN, Alain PICHON, Hubert PREHER, Olivier ROUSSARIE, Véronique BOIREL, Michel GRANGETTE-FRANCOIS

Ordre du jour :

1. Mot d'introduction par Yves TROUSSELLE, Président du CoDev
2. Intervention de Jean-Pierre ABELIN Président Grand Châtellerault
3. Intervention de Alain PICHON, Vice-Président délégué pour le Codev
4. Bilans des actions du CoDev par les président(e)s de commissions
 1. Commerce : Stéphane MERCIER
 2. Vieillesse : François BIGOT
 3. Développement durable : Véronique DUNAUD
 4. Attractivité de territoire : Sidney MARCIANO
 5. Territoires d'industrie : Yves TROUSSELLE
5. Préparation des actions du second trimestre 2019
6. Questions – Réponses
7. En fin de réunion, Pot de l'amitié.

En introduction, Yves TROUSSELLE rappelle le déroulé de la soirée et regrette la période (forte sollicitations) expliquant le nombre des membres présents qui aurait pu être plus important (à l'instar de la présence des élus et responsables des services de GC). Il indique que le format des réunions du CoDev sera éventuellement à revoir (fréquence, contenu ...). Yves Trousselle rappelle la constitution du bureau et des commissions (CF Document joint) ainsi que les premières communications sur l'existence du Codev parues en 2018/2019. Il accueille Madame Marie-Ange BERTHON nouvellement désignée par l'ADMR.

Jean-Pierre ABELIN souligne l'importance du CoDev et félicite l'assemblée pour la qualité du travail réalisé et proposé par le CoDev dans le cadre du projet de territoire.

Il rappelle les centres d'intérêt de Grand Châtellerauld qui sont intégrés dans les programmes nationaux comme territoires d'industrie et action cœur de ville.

Il souligne que les mêmes problèmes existent quelle que soit la taille de la commune. C'est pourquoi il indique qu'il faut avoir une vision plus moderne des centres villes qui doivent plus prendre en compte les besoins de la population.

Il cite des exemples sur Châtellerauld – une chapelle va être restaurée pour devenir une salle d'expositions – une navette va être mise en place les jours de marché.

Il propose qu'un contact soit pris avec les élus de l'agglomération les plus intéressés pour partager les idées émises par le CoDev.

Il rappelle qu'effectivement, il faut avoir des idées afin également de pouvoir bénéficier de financement (État, Europe, région, département, ...)

Yves TROUSSELLE remercie le président de Grand Châtellerauld et confirme qu'il sera satisfait si quelques-unes des idées du Codev sont mises en application par les élus.

Alain PICHON reconnaît également la qualité et l'importance des travaux du CoDev. Il complète en disant qu'il faut prendre le temps de la réflexion pour mettre en application des projets importants.

Yves TROUSSELLE réprecise la composition et l'importance du bureau.

Il rappelle le fonctionnement des commissions et remercie les participants de chaque commission pour le travail accompli.

Il indique que pour chaque commission a été mise en place un groupe de trois personnes (président de commission, membre du CoDev, un élu référent de Grand Châtellerauld et un administratif également de Grand Châtellerauld) ce qui permet de faciliter le travail.

Il estime que l'utilité du CoDev est de faire savoir aux citoyens ce qui se trouve derrière le mot territoire.

Il souhaite que les membres du CoDev aient un pouvoir autour d'un sujet qui rassemble (exemple : l'économie, le développement durable, ...)

la parole est maintenant donnée aux rapporteurs de commissions :

François BIGOT pour la commission vieillissement présente le travail de cette commission.

Commission vieillissement

Président de la commission : François Bigot

AG du CoDev 3 juillet 2019

L'activité de la commission vieillissement

Pour faire suite à la saisine du Président Grand Châtellerault (10/08/2018) concernant le vieillissement, le CoDev a constitué une commission de 13 membres : Emilie ASSEO, François BIGOT, Valérie BLANCHARD, Liliane BONNET, François COTTET, Virginie DEMAILLARD, Eric DESFORGES, Véronique DUNAUD, Chantal GIRAUDEAU, Jean-Jacques MAILLARD, Philippe MIGNIEN, Stéphane MERCIER, Olivier RAGOT. François BIGOT a été élu Président de cette commission.

La commission a commencé ses travaux en novembre 2018, et a tenu 6 réunions, dont une réunion table ronde ouverte au public. Chaque réunion a fait l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu. Un premier document a été adopté début janvier 2019 pour contribuer au projet de territoire. Il a été remis au Président du CoDev pour communication aux élus du Grand Châtellerault.

Les objectifs d'une politique du vieillissement sont déjà énoncés dans un ensemble de textes adoptés par les collectivités et services de l'État qui énoncent les actions visant directement les personnes âgées ou les concernant. Aussi, pour fonder ses propositions, la commission privilégie la démarche évaluative. La commission se focalise sur certaines actions, particulièrement celles à caractère innovant, en misant sur la créativité, la diversité des solutions. Six thèmes de travail ont été identifiés :

- Services à la personne
- Santé. Accès aux soins
- Logement
- Déplacements, transport
- Information, coordination
- Les aidants familiaux, le bénévolat et les solidarités locales

La commission peut présenter le résultat de ses travaux sur deux points : le transport des personnes âgées, et le réseau d'accueil de proximité. Elle est prête à continuer à œuvrer en suivant le plan de travail qu'elle s'est fixée. Elle demande que cet avis sur le transport et le réseau d'accueil soit adopté par l'AG du CoDev et présenté aux instances du Grand Châtellerault. Elle souhaite qu'il soit fait un retour de ses propositions.

Transport des personnes âgées

Transport solidaire

Le transport solidaire, repose sur trois acteurs :

- Un porteur public de l'organisation (mairie ou CCAS) qui donne un agrément aux chauffeurs et aux bénéficiaires.
- Une plateforme d'appel, avec un professionnel qui reçoit la demande des bénéficiaires et recherche le chauffeur disponible.
- Des chauffeurs bénévoles, indemnisés par le bénéficiaire.

L'expérience de Naintré montre que cette formule répond aux attentes des personnes âgées. Elle favorise le maintien à domicile. Elle est non seulement utile, en permettant la mobilité, mais elle est aussi un facteur de développement des solidarités, des rencontres, des relations sociales. Il est prouvé que ce mode de transport peut se développer sans faire de concurrence déloyale aux entreprises de transport privées et aux services aux personnes.

Le mouvement d'extension du transport solidaire est lancé, et il serait heureux que tous les habitants du Grand Châtellerauld puissent en profiter. La gestion de la plateforme d'appel par un prestataire (Centre d'Information et de Formation du Service à la Personne) devrait aider au développement. Le CIFSP est à la disposition des communes qui souhaitent offrir ce service.

Il s'avère que le mouvement est souvent initié par les communes dotées d'un CCAS. Toutes les communes ne disposent pas d'un CCAS actif, avec du personnel pour recevoir les demandes des personnes âgées et lancer la recherche de chauffeurs bénévoles. Cela peut freiner l'extension du service.

Ce service nécessite la mobilisation des bénévoles. C'est la richesse de cette solution (solidarité), mais aussi sa limite. Pour ne pas épuiser les bénévoles, il faut compter un ratio de un bénévole pour quatre bénéficiaires.

La plateforme d'appel reçoit actuellement un soutien financier du Grand Châtellerauld. Il importe que cette aide soit reconduite, et il est souhaité que le Conseil Départemental de la Vienne contribue également à son financement.

Transport à la demande

Un Transport à la Demande était initialement organisé par le Conseil Départemental pour les communes des Vals de Gartempe et Creuse. Il est maintenant de la compétence de l'agglomération. Il transporte les personnes depuis leur domicile jusqu'à La Roche-Posay, le mardi matin, et Châtellerauld le jeudi matin et après-midi. C'est un fonctionnement proche du transport en commun sur des lignes régulières. Il en a les contraintes (jour et heure), mais il prend les personnes à domicile, sous réserve de prendre rendez-vous, et coûte 5€ aller et retour. Ce service est utilisé par un petit nombre de personnes.

Actuellement ce service est peu connu, et sa complexité a souvent rebuté les personnes. Son passage à une gestion par le Grand Châtellerauld est récent et il faudrait vérifier qu'il est maintenant en capacité d'offrir le service aux habitants du bassin de La Roche-Posay, et le faire connaître. Il serait ensuite intéressant d'en faire l'évaluation pour se prononcer sur l'opportunité de son extension à l'ensemble du Grand Châtellerauld.

Sortir plus

« Sortir plus » est un système de chèque transport proposé par les caisses de retraite AGIRC/ARCCO pour les plus de 75 ans (droit à trois chèquiers / an).

Le service est réservé aux personnes bénéficiant d'une retraite complémentaire. Le transport est assuré par un salarié d'un organisme d'aide à domicile ou de transport accompagné agréé par la caisse de retraite.

Ce service gagnerait à être connu. Il conviendrait de faire le recensement des organismes du Grand Châtellerauld qui peuvent assurer cette prestation pour s'assurer de la faisabilité, et ensuite diffuser l'information.

Un réseau d'accueil social de proximité

Le CoDev a été invité au séminaire de travail du 24 mai 2019 de 9h30 à 12h15 à Scorbé-Clairvaux sur le thème « Structurer le territoire par une offre physique performante ». François Bigot a participé à cette réunion.

Présentation a été faite du projet de maillage de lieux ressources, pour tous les publics, sur les fonctions « Accueil Information Orientation Accompagnement ». Ce projet est énoncé dans le projet de territoire. Rappel est fait de la distinction de trois niveaux :

- 1 - Commune
 - 2 - Bassin de « proximité »
 - 3 – Expert (Grand Châtellerauld, État, emploi, CD86 MDS, MDPH, VAC)
- Les échanges en petits groupes ont porté sur ces trois niveaux.

Sans pouvoir nous prononcer sur l'ensemble des domaines concernés par cette offre de service « Accueil Information Orientation Accompagnement », nous émettons un avis en considérant les personnes âgées.

L'intérêt d'une offre de service dans chaque bassin de vie

Nous approuvons cette offre de service au niveau 2. Cela va dans le sens de la contribution que nous avons communiqué pour le projet de territoire : *« Le CoDev tient pour important la structuration du Grand Châtellerauld en bassins de vie. La carte du pays Châtelleraudais éditée par le SCOT décrit le territoire en distinguant : le « pôle d'agglomération », des « pôles d'équilibre » et des « pôles relais ou de proximité ». Dans le projet de territoire, la carte dessine des « bassins de proximité autour de pôles qui rayonnent »*

Notre texte de contribution au projet de territoire fait également état du réseau d'accueil social de proximité en rappelant l'objectif fixé dans le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services (Préfecture de la Vienne. Arrêté du 16 juillet 2018) : un réseau d'accueil social de proximité unifié sur l'ensemble du territoire, ainsi que l'évaluation et la pérennisation d'un réseau des Maisons de Service Au Public.

L'échelon du bassin de vie (niveau2) doit rendre le service attendu

Nous regrettons la disparition de la notion de Service dans le sigle proposé. Il nous paraît important que le service soit rendu au niveau 2, dans le bassin de proximité. Cet échelon ne doit pas être seulement un lieu d'information qui renvoie au niveau 3.

Pour les personnes âgées, il est manifeste qu'elles d'adressent d'abord à la mairie, qui doit pouvoir donner l'information. Si elles sont renvoyées au niveau 2, elles doivent pouvoir trouver le service à ce niveau, sans être renvoyées à un niveau supérieur.

Un fonctionnement et une compétence du type Maison de Service Au Public

Nous pensons que la compétence et le fonctionnement de ce niveau 2 doit être du type « Maison de Service Au Public » prévu par la loi du 12 avril 2000 (le concept de Maison France Service employé par le Président de la République ne semble ne pas différer de celui de MSAP).

« Les Maisons de services au public délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs

démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques. »

Nous proposons donc que l'offre prévue au niveau 2 réponde au cahier des charges des MSAP : *« Pour être labellisées MSAP, et recevoir en conséquence les financements ad hoc, ces maisons doivent remplir plusieurs obligations : un partenariat avec au moins deux opérateurs dans le domaine social et celui de l'emploi, l'ouverture au public au moins vingt-quatre heures par semaine, la mise à disposition de locaux et de matériel informatique ».*

Sachant que la création de cette offre de service aura un coût, le respect du cahier des charges des MSAP devrait permettre d'obtenir un financement.

Une évolution des dispositifs pour les personnes âgées

En ce qui concerne les personnes âgées, l'accueil social de proximité était dévolu aux Centres Locaux d'Information et de Coordination. : un guichet unique de proximité dont le rôle est de conseiller, informer et orienter les aînés et leur famille, ainsi que l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées. Nous constatons une évolution de ce dispositif.

Le Département de la Vienne a mis en place l'action « Vienne Autonomie Conseil ». Le service est confié maintenant aux Maisons Départementales des Solidarités ou aux CCAS. Les personnes âgées du Grand Châtelleraut, selon leur domicile, doivent s'adresser à l'une des deux MDS localisées à Châtelleraut, ou au CCAS de Châtelleraut. Est présent dans ces services un professionnel « Vienne Autonomie Conseils ». Le CCAS de Châtelleraut recrute actuellement un responsable du service Vienne Autonomie Conseil.

La commission va rassembler des informations à ce sujet et rencontrer les personnes et organismes les plus directement impliquées, car on peut s'interroger sur la cohérence d'une telle organisation avec le projet Accueil Information Orientation Accompagnement à trois niveaux.

La constitution d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale

Si l'on retient le principe d'un troisième niveau, nous proposons que soit mis en œuvre ce qui est suggéré dans le projet de territoire (page 22) : la constitution d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale à l'échelle du Grand Châtelleraut, avec des fonctions ciblées sur les personnes âgées.

Le Conseil Départemental de la Vienne a confié le service Vienne Autonomie Conseil au CCAS de Châtelleraut : « un service gratuit, d'information, d'orientation et d'accompagnement personnalisé pour les personnes âgées de 60 ans et plus, de leur entourage et des professionnels. » La même démarche pourrait être faite avec un CIAS ayant compétence pour l'ensemble du Grand Châtelleraut.

Ce CCIAS organiserait le réseau d'accueil de proximité du second niveau, dans chacun des bassins de vie. Un professionnel intervenant à ce niveau pourrait rendre les services énoncés dans Vienne Autonomie Conseil, en particulier « évaluer les besoins des situations individuelles rencontrées, rechercher et proposer des solutions adaptées en se déplaçant à domicile ».

François BIGOT précise que le sujet n'est pas d'inventer mais de mettre en œuvre et savoir si ce qui est proposé est réalisable.

Il souhaite la validation du CoDev sur le travail présenté et demande que soit communiqué ce travail aux élus et de pouvoir bénéficier d'un retour de la part des élus.

Madame BERTHON indique que les bénévoles doivent s'approprier toutes les missions et les contraintes. Elle rappelle que l'ADMR est prestataire de services pour l'accompagnement et le transport des personnes.

Eric DESFORGES souligne la forte motivation des bénévoles.

Unanimité du CoDev qui valide le travail de la commission vieillesse et souhaite que les documents soient transmis aux élus.

Jean-Pierre ABELIN rend hommage au travail fourni par la commission vieillissement.

Il indique qu'une délibération du Conseil Communautaire va être prise et qu'elle prévoit de verser une subvention à l'association CIFSP.

En ce qui concerne, l'accueil de niveau 2, il souhaite que les prochains élus identifient le niveau des services et les besoins de la population.

Il est en attente des mesures prises par l'État en ce qui concerne les maisons France Services.

Il considère qu'effectivement un accompagnement au numérique est indispensable en instaurant un apprentissage de l'usage.

Il cite l'exemple des médiathèques qui aujourd'hui ont ce rôle.

Il confirme qu'en 2025 le très haut débit sera disponible sur tout le territoire de Grand Châtelleraut.

Il indique que malgré tout, une personne ne pourra pas répondre à toutes les questions des habitants.

Il est favorable au CIAS au niveau du vieillissement.

Il est attentif aux réflexions actuelles qui confortent l'action de plus en plus importante des bénévoles.

François BIGOT confirme que les retraités font vivre de nombreuses associations.

Parole est ensuite passée à Véronique DUNAUD pour la commission développement durable.

La commission 4 : Développement Durable est constituée de 11 membres :

Cyrielle CARCAISO, Hélène JOLY, Véronique KLEINER, Stéphane MERCIER, Dominique SOULARD, Yves TROUSSELLE, Valérie BLANCHARD, Chantal GIRAudeau, Olivier MARECHAUX, Jérôme PRINCET et Véronique DUNAUD Présidente de cette commission.

Trois réunions se sont tenues,

- **Une assemblée plénière Le 11 octobre 2018** avec la présentation du plan climat par Monsieur Philippe EON (Responsable du service Développement durable grand Châtelleraut)
- **Le 12 décembre 2018** Philippe EON présente le développement durable dans le projet de territoire, le plan d'action du plan climat air énergie territorial
- **Le 8 avril 2019** Présentation par Philippe EON du Schéma Directeur de l'aménagement de la production de l'énergie sur le territoire.

Réunion du 12 décembre 2018 – le développement durable dans le projet de territoire

L'étude est portée sur la promotion de la transition énergétique et écologique du territoire avec les engagements suivants :

- Établir et mettre en œuvre une stratégie territoriale en matière de transition énergétique, climatique et de qualité de l'air
- Diversifier les productions et valorisations d'énergies renouvelables locales
- Anticiper et accompagner les bonnes pratiques en matière de transition environnementale
- S'inscrire dans une stratégie globale et intégrée de prévention de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité associée
- Poursuivre la réduction et la valorisation des déchets

Pour permettre au conseil de développement d'émettre un avis complet, il manque une vision de l'ensemble du territoire en terme de maillage de l'existence des besoins.

Un schéma directeur pourrait être l'outil produit avec par exemple un zoom sur les filières écologiques existantes et monopolisables dans l'objectif d'aider l'agriculture à se tourner vers le développement durable .

Ces éléments pourraient permettre au Conseil de développement d'être critique positivement et d'accompagner les élus dans leur choix.

L'avis de la commission :

- Le CoDev note l'engagement de Grand Châtellerault de promouvoir la transition énergétique et écologique et émet un avis favorable sur ce point mais il souhaite vérifier que le premier engagement du projet de territoire « établir et mettre en œuvre une stratégie globale » va être tenu (quelle gouvernance, réunions, outils permettant d'en juger... »
- Quel outil pour juger si les actions sont bien prioritaires « coût énergétique, pollution de l'air... »
- Quels pourraient être les critères pour évaluer/communiquer sur le bien fondé de ces priorités : en traduisant un « rapport gain écologique obtenu et surcoût de l'action ramené aux enjeux de l'action sur le territoire
- Le Codev aimerait savoir qui pourrait définir ces outils permettant de construire les priorités (les services de l'agglomération, un prestataire extérieur ?)
- Le Codev suggère l'organisation d'ateliers avec les élus pour expliquer cette grille d'évaluation afin que chacun se l'approprie et que cela rende plus cohérent les décisions budgétaires des communes et du Grand Châtellerault en faveur de la transition écologique. Le Codev pourrait être associé à ces ateliers en apportant son expertise et un œil critique afin d'être aidant et facilitateur.
- Cette grille pourrait également être utilisée en support des diagnostics pour valoriser « écologiquement » l'importance des actions déjà réalisées par les communes afin de positiver les efforts déjà consentis et de valoriser les moyens mis en œuvre par chaque commune pour continuer dans cette voie.

Ensuite Monsieur EON Philippe présente le plan d'action du plan climat air énergie territorial et nous explique qu'après des rencontres avec la DREAL, ce plan a été voté le 19 novembre par le Conseil communautaire à l'unanimité. Document transmis aux services de L'État pour avis, document qui est en ligne sur le site Grand Châtellerault pour consultation et recueil d'avis de la part de la population.

Réunion du 8 avril 2019 : Schéma Directeur de la l'aménagement de la population de l'énergie sur le Territoire.

Présentation par Philippe EON (Responsable du service Développement durable à Grand Châtellerault) du Schéma Directeur, de l'aménagement de la production de l'énergie sur le Territoire. Après une introduction de la présidente de commission, Véronique DUNAUD, qui rappelle le travail fait lors des précédentes rencontres, Philippe EON présente le Schéma Directeur, de l'aménagement de la production de l'énergie sur le Territoire en précisant qu'il reste entièrement à construire . Cette présentation donne une vision des objectifs de production et du maillage local envisagés sur le territoire de Grand Châtellerault.

Philippe EON rappelle que le plan climat a été adopté en novembre à l'unanimité par le conseil communautaire de Grand Châtellerault. Ce plan climat a reçu un avis très favorable des services de l'État grâce à sa qualité et à son originalité.

Le travail des élus sera maintenant de produire un schéma directeur des productions de l'énergie locale.

Un schéma afin de donner une direction, un schéma pour savoir qui dirige, un schéma pour savoir si nous avons le choix par rapport à la transition énergétique, un schéma pour suivre l'évolution des offres et éventuellement pour diriger la production actuelle.

Par rapport à cette présentation, Véronique KLEINER indique qu'elle a appris il y a peu l'existence d'un projet éolien, l'implantation de 6 éoliennes de 200m de hauteur sur 3 communes Vellèches, Vaux sur Vienne et Dangé-Saint-Romain. Une société a approché les élus dès septembre dernier et une réunion d'information a été proposée aux habitants cette semaine.

Il ressort de tout cela une grande méconnaissance des énergies renouvelables : éolien, solaire, méthanisation, hydraulique.

Elle propose que le CoDev organise une série de projections de films suivies de débats avec toujours un scientifique expert indépendant, une personne de terrain et une tierce personne.

Yves TROUSSELLE et Stéphane MERCIER indiquent que le but est également de réduire la consommation d'énergie fossile en favorisant l'électricité, l'hydrogène.

Yves Trousselle suggère l'idée de bâtir un premier schéma "idéal car à la base indépendant des partis pris locaux" de répartition la plus équilibrée des nouveaux systèmes d'énergies renouvelables nécessaires (en fonction de l'existant, des contraintes/atouts de chaque territoire du GC, des objectifs de réduction des énergies fossiles à atteindre sur la durée ..). Cela permettra ensuite des échanges avec les élus /riverains plus efficaces et simplifiera les explications lors des débats. Ce travail est complexe et d'expertise mais serait réalisable par les services du Grand Châtellerault.

La commission développement durable souhaite faire réagir les pouvoirs publics locaux (Maires et communauté d'agglomération) car si les pouvoirs publics ne sont pas présents, les opérateurs économiques avanceront sans eux.

Une présentation par Monsieur EON est prévue le 15 avril en conférences des maires avec des groupes de travail.

Proposition du Codev

Un point téléphonique sera fait avec la présidente de la commission développement durable et Monsieur EON Semaine 16 pour connaître l'impact et/ou décisions prises suite à cette présentation.

La commission souhaitera et demandera de connaître les critères de répartition de l'ensemble des productions énergétiques sur le territoire de Grand Châtelleraut. En fonction du principe et de l'intérêt de ce schéma, le CoDev souhaite mobiliser des moyens, tels que la participation de scientifiques lors d'une communication pédagogique par le biais de projections de films sur le sujet dans l'objectif de mieux appréhender les énergies renouvelables, leurs intérêts et contraintes respectives. Cela permettra à chacun de mieux comprendre les choix nécessaires à opérer dans le cadre de la transition énergétique.

Yves TROUSSELLE complète en demandant qui doit faire ce travail d'argumentation, de vulgarisation auprès des élus et des citoyens.

Il sait qu'il n'y a pas de solution miracle mais demande l'établissement d'une grille de lecture et qu'un plan communautaire d'énergie renouvelable soit bâti.

Le CoDev approuve cette demande.

Parole est ensuite passée à Sidney MARCIANO pour la commission Économie, développement du numérique et attractivité du territoire.

Il signale qu'une étude est lancée au niveau de grand Châtelleraut associant élus, services et CoDev afin de renforcer l'attractivité de Châtelleraut et de son agglomération.

Il indique que la position de la commission est que soit mise en place une communication plus importante auprès des habitants, des touristes, ...)

La commission indique que Châtelleraut doit se faire connaître à l'extérieur. Châtelleraut est trop souvent confondu avec Châteauroux.

A noter que le CoDev n'a encore eu le temps de travailler sur la partie Développement du Numérique, sous partie de la saisine concernant cette commission économie

Avis du CoDev : il souhaite être associé au déroulement de la démarche

En l'absence de Stéphane MERCIER, excusé, Yves TROUSSELLE indique pour la commission commerce

Yves Trousselle souligne la qualité du travail réalisé par le cabinet conseil et regrette la faible participation des commerçants au travail proposé et aux bonnes idées évoquées. Il convient pour Grand Châtelleraut d'en trouver les raisons et d'agir vite.

Plusieurs axes notés : Regrouper les commerces géographiquement et arrêter les dispersions en zones hors centre villes. Le métier de commerçant doit changer à la même vitesse que celle des tendances à la consommation. Il faut aller vers le consommateur qui veut de plus « consommer » au mieux dans le peu de temps dont il dispose. D'où le succès grandissant des structures multi-activités : voir du monde, discuter, acheter, faire du sport, se faire couper les cheveux, manger au plus vite et au moins loin... Belle commission liée au projet Cœur(s) de Ville(s) et Territoire d'industrie (Attractivité du territoire pour garnir les emplois)

Yves TROUSSELLE présente le travail de la commission « Territoires d'industrie »

Après les signatures protocolaires du dispositif avec l'état, le territoire, la région et les industriels, il faut maintenant passer à l'action. Une première réunion avec des industriels et des parties prenantes de Grand Châtelleraut a eu lieu le 2 juillet. Deux réunions de travail pour dégager les projets et priorités nouvelles pour le territoire auront lieu d'ici octobre avec ce même groupe de travail.

A la demande d'Yves TROUSSELLE, les membres présents souhaitent que le travail entamé par le Codev soit poursuivi et plus ciblé que les mises en place opérationnelles présentées dans le projet de territoire et les différentes commissions.

Une seconde réunion du Comité de coordination stratégique devra être programmée pour la rentrée ainsi qu'une réunion du bureau du CoDev.